



Le “Groupe de Copenhague” est composé des Coordinateurs des Plateformes nationales qui ont été officiellement établies par les autorités publiques nationales pour assurer le rôle défini à l’article 13 de la Convention de Macolin.

Le “Groupe de Copenhague” est principalement un réseau d’échange d’informations, d’expériences et d’expertises en appui de la mise en œuvre des normes continues dans la Convention de Macolin, et en particulier à travers :

- a. l’élaboration d’études et de compilations de bonnes pratiques ;
- b. le soutien pratique aux Plateformes nationales existantes en vue de consolider et améliorer leurs systèmes;
- c. l’assistance aux pays pour la création de nouvelles Plateformes nationales;
- d. le renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles des acteurs nationaux et internationaux.

Le “Groupe de Copenhague” est un élément clé de la stratégie du Secrétariat du Conseil de l’Europe visant à mobiliser les acteurs nationaux et internationaux, ainsi qu’à développer la coopération internationale. Ses activités s’inscrivent dans le Programme d’activités 2016-2017 du Conseil de l’Europe et se réfèrent aux objectifs définis dans la Résolution 1.2 sur la manipulation des compétitions sportives de la 14e Conférence du Conseil de l’Europe des Ministres responsables des Sports (Budapest, Hongrie, 29 novembre 2016).